

# COMPTE-RENDU REUNION 16/05/2014

Commune de Labenne

Révision du PLU

Atelier thématique n°2

Département des Landes

Dossier n°130497

**Personnes présentes :**

M. DELPUECH Jean-Luc : Maire  
Mme BENOIT-DELBAST Jacqueline : Adjointe à l'urbanisme  
Mme BRUNET Chantal : Conseillère municipale  
M. AVELLANO Max : Conseiller municipal  
M. GOYENECHÉ Olivier : Conseiller municipal  
M. COUTURE Lionel : Directeur général des services  
M. FABRE Philippe : responsable service urbanisme mairie de Labenne

M. GRANGER Cédric : Représentant de l'association des parents d'élèves  
M. ZACCHELLO Nicolas : Urbanisme, Communauté de communes MACS  
M. MAYER David : ASF

M. GAIRAUD Antoine: Urbactis

---

L'atelier aborde la thématique suivante :

<b>Urbanisation, déplacements et mobilité</b>
---

L'atelier s'appuie sur un diaporama, celui-ci se trouve en annexe du présent compte rendu.

M. le Maire ouvre la séance en précisant le contexte de la réalisation de ces ateliers et en précisant que deux autres ateliers se tiendront le 3 juin sur la dimension environnementale.

M. GAIRAUD précise que l'atelier va se dérouler en 3 temps :

- Des définitions sont explicitées
- Quelques éléments du diagnostic seront présentés pour placer le contexte communal.
- Des éléments de réflexion seront énoncés de manière à discuter des enjeux communaux.

**I - Définitions :**

Le terme de mobilité est défini.

**II – Quelques éléments du diagnostic**

M. GAIRAUD présente des données :

- ❖ sur le réseau viaire et ferroviaire

Une carte de présentation des axes routiers et de la voie ferrée est présentée, elle différencie les routes selon leur importance.

- ❖ sur les transports en commun

Une carte du réseau de bus du Conseil Général est présentée, une seule ligne dessert la commune de Labenne.

Il existe un problème de liaison avec la communauté d'agglomération Côte Basque Adour (ACBA), car la commune d'Ondres est exclue du PTU de l'ACBA.

❖ Sur le transport ferroviaire

La commune de Labenne compte une gare située à Labenne ville, elle permet notamment de desservir les villes suivantes : Dax, Bayonne, Bordeaux Saint Jean, Hendaye.

❖ Sur le covoiturage

Deux aires de co-voiturage existent sur le territoire communal, celle-ci sont gérées par la commune.

❖ Déplacements doux

Une carte des cheminements doux de la commune a été établie, il est également présenté le schéma directeur des liaisons douces établi par la communauté de communes de la MACS. Ce schéma devra être actualisé en prenant en compte les extensions urbaines réalisées (lotissements, groupe d'habitation) ainsi que les projets futurs.

❖ Les différentes raisons de se déplacer

Professionnelle, Scolaire, besoins d'achats et/ou services, loisirs

Le nombre d'actifs travaillant sur la commune a augmenté durant la dernière période intercensitaire il est passé de 316 à 411, cela traduit une certaine dynamique économique sur le territoire communal.

Néanmoins, plus de 75% (1413) des actifs habitants sur Labenne travaillent sur une autre commune.

Sur ces 77.5%, plus de la moitié travaillent dans un autre département que les Landes, ils travaillent notamment dans les Pyrénées Atlantiques, et dans les communes de Biarritz/Anglet/Bayonne, ces trois communes représentent un important pôle d'emplois.

### III – Réflexion pour le futur projet communal

Un certain nombre de questions sont posées de manière à lancer la discussion avec les différents interlocuteurs réunis. L'ensemble des remarques faites au cours de la réunion sont répertoriées dans ce point III, malgré que bon nombre d'entre elles ont été faites durant la présentation orale, cela est fait dans le but d'apporter une plus grande clarté dans le présent compte rendu.

M. le Maire indique que la commune a fait une acquisition foncière près de la gare de manière à créer un pôle inter modale.

Les aires de covoiturage ne sont pas utilisées de manière très importante néanmoins, leur utilisation est de plus en plus importante, on observe un essor de cette pratique.

Il existe une problématique liée au cadencage des trains qui n'est pas adapté à une utilisation journalière des actifs. En effet, les horaires ne permettent pas aux actifs travaillant sur le BAB d'aller en train au travail.

Pedibus : ce type de transport scolaire n'existe pas sur la commune, malgré une tentative de mise en place. Néanmoins, l'ensemble des nouveaux lotissements possèdent des pistes de circulation douce qui potentiellement pourraient permettre le déplacement des enfants jusqu'à l'école.

A l'heure actuelle, lors du dépôt des enfants à l'école, on compte une voiture par enfant ce qui induit un flux important à certaines heures sur les routes allant vers les équipements scolaires.

Il existe un ramassage scolaire sur la commune réalisé par le Conseil Général vers le lycée de Tyrosse et vers le collège de Labenne (gratuité pour les élèves résidant à plus de 3 kilomètres du collège).

Projet de bus MACS (ligne bleue) avec un arrêt gare de Labenne, la ligne passe par Capbreton, Angresse et se poursuit jusqu'à Tyrosse. Les bus sont prévus aux heures de pointes matin midi et soir à partir du 25 aout pour un tarif de 0.5€ le trajet. Cette ligne bleue est aussi destinée aux professionnels.

La commune impose la réalisation de pistes cyclables au sein de l'ensemble des dernières opérations d'aménagement d'ensemble, il existe un maillage relativement important sur la commune.

La commune compte 500 places de stationnement sur Labenne océan, durant la période estivale, ces parkings sont saturés. Pour limiter l'usage de la voiture dans les déplacements Labenne ville vers Labenne océan durant la période estivale, la commune étudie dans le cadre du plan plage la mise en place d'une navette permettant de limiter l'usage de la voiture pour ces déplacements et éviter ainsi une sursaturation de Labenne océan en véhicules. Il existe 450 places de stationnement vélo sur Labenne océan (portées à 650 – 700 places dans le cadre du plan plage)

Dans le cadre du plan plage la commune étudie également la mise en place de parking retro-littoraux.

Il est prévu l'aménagement d'une piste cyclable lors du réaménagement de l'avenue de la plage sur 1,4 km pour un coût total de 2.5 millions d'euros, l'aménagement sera échelonné sur 2014 et 2015.

M. MAYER indique qu'une mise en compatibilité du PLU devra être réalisée pour la création d'un emplacement réservé de manière à permettre l'élargissement de l'A63. Cette procédure devrait être à réaliser courant de l'année 2015.

M. GOYENECHÉ indique que concernant le ramassage des ordures ménagères, les points de collecte sont de plus en plus regroupés et les camions ont des gabarits de plus en plus importants. La commune imposera des points de collecte des déchets en entrée de lotissement dans la plupart des cas.

M. GRANGER précise qu'un pôle artistique (équipement intercommunal) va être réalisé, il se situera à proximité des équipements scolaires, cela va donc générer un accroissement du flux automobile notamment. Néanmoins concernant les visites scolaires les déplacements seront organisés en bus ce qui limitera le flux et réduira les éventuels problèmes liés aux flux automobiles.

M. DELBAST : Il existe un problème de fréquentation de la route (rue Bellocq) venant de Capbreton en effet cette route permet d'éviter le centre-ville, néanmoins elle n'est pas prévue pour accueillir un flux automobiles important ce qui engendre des problèmes de sécurité.

M. ZACCHELLO indique que le SCOT pousse vers une vision plus collective du transport, avec le transport collectif porté par MACS, travail avec la SNCF pour proposer une offre en transport plus adéquat. Il existe une réflexion dans le cadre du SCOT sur la réalisation d'une voie rétro-littorale, néanmoins à ce jour, aucun tracé n'a été défini.

Mme. BRUNET précise qu'il y a des problèmes d'évacuation des voitures de la plage jusqu'à la RD 810 durant l'été et les weekends. Une réflexion devra être faite pour voir comment améliorer la circulation.

M. COUTURE indique que la commune souhaite que les voitures soient stationnées chez les particuliers de manière à éviter la saturation de l'espace public avec le stationnement de la voiture.

### **Conclusion de l'atelier**

La commune de Labenne n'a pas de problèmes majeurs liés aux déplacements. Néanmoins lors de la période estivale un certain nombre de points noirs apparaissent que ce soit au niveau des déplacements mais également pour le stationnement notamment au niveau de Labenne océan.

Les problématiques déplacements et stationnement seront intégrés dans l'ensemble des nouvelles opérations.